

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2022 - 2023

Procès verbal N°02 du 12/09/2022



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Jacky MASSON	Présent	Marcel LANDAIS	Présent
Raymond POULAIN	Présent	Lionel MONTAROU	Excusé
Bernard GUEDET	Présent	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Excusé	Gérard NEGRIER	Présent
Xavier AUBERT	Excusé	Christophe PEAN	Présent

Préambule :

- M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Lionel MONTAROU, du club de LA CHAPELLE ST REMY (502154), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de CONLIE US (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

1) VALIDATION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

La commission valide le PV N° 01 du 25/07/2022 de la saison 2021-2022.

2) COURRIERS

1) Mail de FILLE SPORT du 05/09/2022 : indisponibilité terrain Mars et Avril 2023

La commission prend connaissance du mail du club de Fillé Sport et informe le club qu'elle fera tout son possible pour favoriser l'inversion des matchs concernés.

2) Mail de l'US St Mars la Brière du 10/09/2022 : indisponibilité terrain le 18/09/2022

La commission prend connaissance du mail du club de l'US St Mars la Brière et prend note.

3) Mail du club de Savigné l'Evêque du 09/09/2022, informant le district du forfait de son équipe 3 en 4^{ème} division, poule B.

La commission prend connaissance du mail du club de Savigné l'Evêque et prend note du forfait général de son équipe 3 en D4, poule B pour la saison 2022 - 2023.

4) Demande de rétrogradation du club d'Yvré l'Evêque pour son équipe 3 de D3 en D4.

La commission prend connaissance des différents mails du club d'Yvré l'Evêque et décide d'intégrer l'équipe 3 d'Yvré l'Evêque en 4^e division, poule G.

3. Tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe du District G. Sepchat Intersport à disputer le Dimanche 25 Septembre 2022 à 15H00 sur le terrain du premier nommé.

1	Chateau Du Loir C.O. 2	D2D	Le Mans Cs Cheminots 1	D3B
2	Parigné L'Ev. J.S. 1	D1B	Mulsanne-Teloche As 3	D2D
3	Vibraye U.S. 2	D2B	Coudrecieux E.S. 1	D3C
4	Bouloire U.S. 1	D2D	Brette As 1	D3E
5	Anille Braye 1	D2D	Ste Osmane A.S.E. 1	D3C
6	Le Breil S/ Merize U.S. 1	D3C	Dissay E.S 1	D4F
7	Chahaigues AscM 1	D4D	Le Mans Sablons Gaz. 1	D2D
8	Le Luart U.S. 1	D3C	Ruaudin A.S. 2	D3E
9	St Cosme Asc 1	D4B	La Ferté V.S 2	D2B
10	Montfort Le Gesnois 1	D2B	Marolles Les Braults 1	D3B
11	La Chap. Du Bois SI 1	D4B	Montmirail Melleray 1	D2B
12	Mamers S.A. 2	D2B	Connerré Es 1	D3C
13	Sarge A.S. 1	D2B	Neuville A.S. 1	D2A
14	St Vincent E.S.	D4A	Le Mans Inter 1	D1A
15	Ballon S.C. 1	D4H	Tuffé S.C. 1	D2B
16	Ste Jamme Sp. 1	D3B	Coulaines J.S. 3	D2A
17	Changé C.S. 2	D2D	St Mars La Briere Us 2	D3C
18	Dangeul A.F.C.E. 1	D3B	Lamnay As 1	D3C
19	Sille Le Philippe Cs 1	D4C	Le Mans Villaret A.S 3	D1A
20	Yvré L'Eveque E.S. 2	D2D	Champagné F.C.S. 1	D3C
21	La Fresnaye/Chedouet 1	D3A	Savigné L'Eveque U.S 1	D2B
22	St Corneille F.C. 1	D2A	Bonnetable Patriote 2	D2B
23	Coulongé F.C. 1	D3D	La Suze Roézé F.C. 3	D1A
24	La Chap. D'Aligné Us 1	D3F	Ecommoy F.C. 2	D1B
25	Cerans A.S. 1	D3D	La Flèche R.C. 3	D1B
26	Chantenay U.S 1	D3F	Brulon Apb Fc 3	D2C
27	Crosmieres Asbc 1	D2C	Parcé C.S. 1	D3F
28	Fillé/Sarthe Sp. 1	D3F	Allonnes J.S. 2	D1B
29	Usap 2	D2C	Moncé en Belin E.S. 2	D2D
30	Vaas A.S. 1	D4D	Vion U.S. 1	D2C
31	Requeil A.S. 1	D3D	Le Lude J.S. 1	D2C
32	Le Mans Union Sud 1	D3E	Aubigne Racan U.S. 1	D3D
33	St Georges Pruille 1	D2A	Précigné U.S. 1	D2C
34	Noyen/Sarthe S.S. 2	D3F	Louplande F.C. 1	D2C
35	Spay U.S.N. 3	D3E	Solesmes J.S. 1	D1B
36	Sable/Sarthe F.C. 4	D2C	Vallon Ol. 1	D3B
37	Mezeray A.S. 1	D3F	Etival A.S. 1	D2C
38	Mansigné U.S. 2	D2C	St Ouen-St Biez U.S 1	D2D
39	La Bazoge F.C. 2	D3A	Conlie U.S. 1	D1A
40	Fyé A.S. 1	D3A	La Chap. St Aubin As 2	D3E
41	St Paterne A.S. 1	D4A	Parentes As 1	D4G
42	Trangé-Chaufour As 1	D3E	Mont St Jean As Supp 1	D3A
43	Degré F.C 1	D2A	Tennie St Symph. U.S 1	D3A
44	Gesnes F.C. 1	D4A	St Saturnin Mi. F.C. 2	D1A
45	Cures A.S. 1	D4A	Loué C.A. 1	D1A
46	St Jean D'Asse A.S. 1	D2A	Beaumont S.A. 2	D1A
47	Aigne A.C. 1	D3B	Oisseau Le Petit Us 1	D3A
48	Moulins le Carbonnel F.C. 1	D4A	Pays Sillé F.C. 1	D1A
	Exempt		Dollon Thorigné F.C. 1	D2B

4. CHALLENGE DU DISTRICT SENIORS – SAISON 2022-2023

La commission communique la composition des 22 groupes de 4 équipes en respectant au mieux leurs situations géographiques.

Phase 1 : Formule championnat avec des poules de 4 équipes.

J1 → 25/09/2022 J2 → 09/10/2022 J3 → 30/10/2022

Phase 2 : Formule Coupe (matches à élimination direct) → le 1^{er} de chaque poule + les 10 meilleurs 2^{èmes} de la phase 1 participeront à la phase 2.

16èmes de finales → 27/10/2022 8èmes de finale → 30/04/2023 ¼ de finale → 18/05/2023

½ finale → 28/05/2023 Finale → 26/05/2023

Alpes Mancelles Us 2 Fye As 2 Mamers Sa 3 Mont St Jean As Supp 2	D3 A D4 A D4 A D4 G	A	Beaumont Sa 3 La Chap St Aubin 3 Marolles Les Brault 2 Pays De Sille Fc 2	D4 A D4 H D4 A D3 A	B	Alpes Mancelles Us 3 Conlie Domfront Us 2 Cures As 2 Rouez Crisse Fc 3	D4 A D3 A D4 G D4 A	C	Moulins Le Carbonnel 2 Rouez Crisse Fc 2 St Pavace As 2 Ste Jamma Sportive 2	D4 A D4 G D3 B D4 H	D	Champfleur Es 2 St Jean d'Assé 2 Neuville S/Sarthe As 2 St Saturnin Mi. F.C. 3	D4 A D3 A D4 H D3 B	E
Arnage Pontlieue Us 3 Etival 2 Parcé Loue Ca 2	D4 H D4 F D3 D D4 G	F	Coulans La Quinte Us 2 Le Mans Glonnières 2 Degre Fc 2 St Georges Pruille 2	D4 G D3 B D4 G D3 E	G	Bazouges-Cre Us 2 Crosmières Asbc 2 Pontvallain Fr. 2 Villaines Malicorne 2	D3 F D4 E D4 D D4 E	H	Bonnétable 3 Lombron Sports 2 Montfort Le Gesnois 2 St Corneille Fc 2	D3 B D3 C D4 C D4 B	I	Bruion Apb Fc 4 Laigne St Gervais Co 2 Le Mans Union Sud 2 Oize Us 2	D3 F D3 E D4 F D4 F	J
Aubigne Racan Us 2 Luceau Sc 2 Ste Osmane Ase 2 Val Du Loir Fc 2	D4 D D4 D D4 C D3 D	K	Anille Braye Foot 2 Bouloire Us 2 Champagne Fcs 2 Tuffe Sc 2	D3 C D4 C D4 H D4 B	L	Clermont Creans As 2 Monce En Belin Es 3 St Ouen St Biez Us 2 Guécéiard 3	D3 F D3 E D4 F D4 H	M	Challes Usclg 2 Le Mans Cheminots Cs 2 Parigne L'Eveque Js 2 Rauduin As 3	D4 C D4 G D3 D D4 F	N	Guecelard Us 2 Savigne L'Eveque Us 2 St Georges Pruille 3 St Pavace As 3	D2 C D3 B D4 H D4 H	O
Dollon Thorigne Fc 2 La Chapelle St Remy 2 La Ferte Bernard Vs 3 Vibraye Us 3	D4 C D3 C D4 B D4 C	P	La Chapelle St Remy 3 Le Breil S/ Merize 2 Sarge Les Le Mans As 2 Sillé Philippe 2	D4 B D4 C D3 B D4 B	Q	Bruion Apb Fc 5 Precigne Us 2 Louplande 2 Solesmes 2	D4 E D4 E D4 E D3 F	R	Fille S/ Sarthe Sp 2 Juigne/Sarthe As 2 La Chap. D'Aligne 2 Le Mans Inter	D4 F D3 F D4 E D3 E	S	La Suze Roézé 4 Le Lude Js 2 Vion Us 2 Yvre Le Polin Us 2	D3 E D4 D D3 F D4 F	T
Aigne Ac 2 Chantenay Villedieu 2 Le Mans Asppt 2 Rouillon 2	D4 G D4 E D3 B D2 A	U	Le Mans Gazelec Sp. 2 Yvre l'Ev 3 Allonnes Js 3 Le Mans Union Sud 3	D3 D D4 D4 F D4 H	V									

5. CALENDRIERS 2022/2023

1. Report du 1^{er} tour de la coupe du District G. Sepchat Intersport au 25/09/2022.

Au vu de :

- Recommandations de la FFF et de la LFPL concernant l'état des terrains (sécheresse).
- Engagements tardifs de certains clubs.
- Calendrier favorable (beaucoup de dates libres dans la saison).

Pour ces raisons, la commission a décidé de fixer le 1^{er} tour de la coupe du District G. Sepchat Intersport au 25/09/2022, à la même date que le 1^{er} tour du challenge.

2. CALENDRIER Championnats, coupe et challenge seniors, saison 2022 - 2023

La commission valide le nouveau calendrier modifié le 12/09/2022 pour le T1 de la coupe du District Gilles Sepchat Intersport.

Prochaine réunion prévue : Samedi 1^{er} Octobre 2022

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

